



Liste de contrôle

Cloueuses et agrafeuses

(Machines à enfoncer les fixations fonctionnant au gaz ou à l'air comprimé)

Les cloueuses et les agrafeuses utilisées dans votre entreprise offrent-elles le niveau de sécurité requis et vos collaborateurs connaissent-ils les règles de sécurité applicables à ces machines?

Il est possible de réduire le risque d'accident en fournissant des cloueuses et des agrafeuses en parfait état, une instruction adéquate ainsi que des postes de travail sécurisés pour les travaux en hauteur.

Les principaux dangers sont:

- être atteint par des clous, des agrafes, des éclats de bois ou des éclats de matériau de l'assemblage
- faire une chute, tomber d'une échelle simple ou double
- lésions auditives, blessures aux yeux
- sollicitation unilatérale des muscles, articulations et tendons entraînant des symptômes de surcharge et d'usure physique

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Cloueuse

- 1 Le **palpeur de sécurité** de la cloueuse est-il en parfait état? (Fig. 1 et 2) oui non

Le coup ne doit pouvoir être déclenché qu'après que la gâchette et le palpeur de sécurité ont été actionnés.

- 2 Les cloueuses utilisant des clous d'une longueur supérieure à 100 mm sont-elles équipées d'un système de **déclenchement unique avec sécurité successive**? oui non

Un deuxième coup ne doit pouvoir être déclenché qu'après que la gâchette et le palpeur de sécurité soient revenus dans leur position initiale.

- 3 Les tuyaux d'air comprimé sont-ils équipés de **raccords de sécurité**? (Fig. 3) oui non

Ces accessoires permettent d'éviter tout mouvement intempestif du tuyau lors du raccordement et de la déconnexion de la cloueuse.

- 4 La cloueuse est-elle conçue de telle sorte qu'elle ne conserve **pas suffisamment d'énergie résiduelle** pour déclencher une opération d'enfoncement lors de son raccordement ou de sa séparation du réseau d'air comprimé? oui non

- 5 La **gâchette** est-elle conçue de telle sorte qu'un coup ne puisse pas être involontairement déclenché en posant, en heurtant, en accrochant ou en faisant tomber la cloueuse? oui non

- 6 Les cloueuses d'un poids supérieur à 2,5 kg sont-elles dotées d'un **anneau de suspension** et celles d'un poids supérieur à 6 kg sont-elles munies d'une **poignée supplémentaire**? (Fig. 4) oui en partie non

- 7 Les machines fabriquées à partir de 1997 disposent-elles d'une **déclaration de conformité** du fabricant ou du vendeur et d'une **notice d'instructions** dans la langue en usage dans l'entreprise? oui en partie non

Poste de travail, lieu d'intervention

- 8 Les travaux en hauteur effectués avec une cloueuse sont-ils exécutés depuis un **poste sécurisé**? oui en partie non

Utiliser par exemple un échafaudage roulant, un escabeau-plateforme, une plateforme élévatrice. (Fig. 5)

- 9 Le **poste de travail** est-il **dégagé** d'éventuels objets encombrants, tuyaux d'air comprimé, etc.? oui en partie non

- 10 Veille-t-on à ce que la **pression de service maximale** prescrite par le fabricant (indiquée sur l'appareil) ne soit pas dépassée? oui non

L'utilisation d'un régulateur de pression avec soupape de sécurité incorporée permet de remplir cette exigence. (Fig. 6)

- 11 Les **postes de travail fixes** sont-ils équipés de dispositifs de suspension à ressort pour les machines d'un poids supérieur à 2,5 kg? oui en partie non

Cette liste de contrôle est consacrée aux machines à enfoncer les fixations fonctionnant au gaz ou à l'air comprimé et aux éléments de liaison pouvant être enfoncés avec une cloueuse. Pour plus de simplicité, seuls les termes «clou» et «cloueuse» sont utilisés ci-après.



1 Les cloueuses munies d'un palpeur de sécurité sont marquées d'un triangle pointé vers le bas.



2 Palpeur de sécurité



3 Raccord de sécurité



4 Cloueuse d'un poids supérieur à 6 kg dotée d'une deuxième poignée

Organisation, formation, comportement humain

- 12** Les collaborateurs concernés ont-ils été instruits pour **travailler de manière sûre avec des cloueuses**?
La notice d'instructions fournit de précieux renseignements à ce sujet.
- oui
 non
-
- 13** Veille-t-on à ce que le doigt soit maintenu sur la gâchette uniquement lors du clouage?
Important: le doigt ne doit pas être maintenu sur la gâchette du pistolet en dehors du clouage.
- oui
 non
-
- 14** Avez-vous convenu des **règles de sécurité et de comportement** spécifiques avec les collaborateurs concernés?
Voir à ce propos l'encadré «Règles de sécurité» ci-dessous.
- oui
 non
-
- 15** L'observation des **règles de sécurité** est-elle régulièrement contrôlée par les supérieurs hiérarchiques?
- oui
 non
-
- 16** Vous êtes-vous assuré que les cloueuses sont régulièrement **nettoyées et graissées conformément à la notice d'instructions**?
- oui
 non
-
- 17** Les cloueuses utilisées dans votre entreprise sont-elles entretenues par un **spécialiste reconnu** (concessionnaire, fabricant, etc.)?
- oui
 non
-
- 18** Les collaborateurs utilisent-ils exclusivement des **clous** correspondant au modèle de cloueuse utilisé?
- oui
 non
-
- 19** Les **équipements de protection individuelle nécessaires**, comme les lunettes de protection et les protecteurs d'ouïe, sont-ils mis à la disposition des collaborateurs et sont-ils effectivement utilisés?
- oui
 en partie
 non

Cloueuses à gaz

- 20** Les cloueuses à gaz sont-elles utilisées uniquement à **l'air libre ou dans des locaux suffisamment ventilés**?
- oui
 non
-
- 21** Lors du stockage, du transport, de l'utilisation ainsi que de la mise au rebut des **cartouches de gaz comprimé**, observe-t-on les prescriptions de prévention des incendies et des explosions spécifiées par le fabricant?
- oui
 non
-
- 22** Les cloueuses à gaz sont-elles utilisées exclusivement avec les **cartouches de gaz comprimé** mentionnées dans la notice d'instructions?
- oui
 non

Infos complémentaires

- Liste de contrôle «Air comprimé», www.suva.ch/67054.f
- Brochure «Air comprimé: le danger invisible», www.suva.ch/44085.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.



5 Escabeau-plateforme pour travaux en hauteur



6 Régulateur de pression avec soupape de sécurité incorporée

Règles de sécurité

La détermination et l'application de certaines règles de sécurité et de comportement sont indispensables pour la sécurité du personnel. Ces règles sont établies selon les spécificités des cloueuses et de l'entreprise considérées. Leur élaboration repose notamment sur la notice d'instructions des machines et la publication «Des règles pour davantage de sécurité», www.suva.ch/66110.f.

Exemples de règles de sécurité et de comportement

- Nous ne dirigeons jamais la cloueuse dans notre propre direction ou celle d'autrui.
- Nous tenons la cloueuse de façon à éviter les risques de blessures à la tête ou à tout autre endroit du corps en cas de recul.
- Nous maintenons le doigt sur la gâchette uniquement lors du clouage.
- Lorsque nous utilisons une cloueuse, nous portons des lunettes de protection et des protecteurs d'ouïe.
- Nous évitons d'enfoncer des clous dans des nœuds ou sur d'autres clous (risque de rebond et de projection de pièces).
- Nous coupons l'alimentation des cloueuses (air comprimé, gaz, accumulateur) avant d'effectuer toute réparation.

